

## CHAMPIONNAT DE NORMANDIE PAR EQUIPES

### PROMOTION MESSIEURS

SAMEDI 26 AVRIL ET DIMANCHE 27 AVRIL 2025

AU GOLF DE VIRE LA DATHEE

#### REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux et spécifique par équipe des épreuves fédérales amateurs.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### Pour les clubs :

La promotion est ouverte à tous les clubs de la Ligue de Normandie autres que ceux composant la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> Division.

##### Pour les membres des équipes :

[voir vademecum fédéral § 1.3](#) et [procédures d'inscription pour les épreuves de Ligue](#).

#### FORME DE JEU

##### Phase de qualification : 1<sup>er</sup> jour

6 simples / stroke play / 18 trous  
Les 5 meilleurs scores sont retenus.

Les équipes classées au-delà de la quatrième place à l'issue de la phase de qualification restent en promotion.

##### Phase finale : 2<sup>ème</sup> jour

**Les 4 premières équipes sont qualifiées et jouent pour la montée (1 v 4 ; 2 v 3)**

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous

Les deux équipes gagnantes montent en 2<sup>ème</sup> division.

Les deux équipes perdantes restent en promotion.

**Intempéries et circonstances exceptionnelles :** [appliquer les principes du § 1.3 du Vademecum FFGolf](#).

#### ENGAGEMENTS

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **mercredi 26 mars 2025** à minuit.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **vendredi 18 avril 2025** à minuit.

Les droits d'engagement sont de **220 €** (montant du droit d'inscription fixé pour **2025**), et **devront être adressés au bureau de la ligue au plus tard le 26 mars 2025** (condition sine qua non d'inscription).

La réunion des capitaines, sauf indication contraire, se tiendra le **samedi 26 avril 2025** avant la compétition (l'heure sera précisée ultérieurement). La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire, sous peine de disqualification. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.